

Document d'information
**Formation Comité Social et Économique (CSE) -
Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)**

**- Entreprises de 50 à 299 salariés -
Formation Initiale / Renouvellement**

Titre de la formation et références

Nom de la formation : COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE - SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CSE - SSCT) – ENTREPRISES DE 50 A 299 SALARIES (FORMATION INITIALE ET RENOUVELLEMENT)

Enregistrement au RCNP ou RS et code associé : Aucun

Date d'échéance de l'enregistrement : Aucune

Niveau : Aucun

Certificateur : Aucun

Code NSF : 315 - Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode : 33029 – Comité social économique

Code.s fiche.s ROME la.les plus proche.s : Aucun

Textes de référence :

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

- Article L.2315-18 du Code du Travail

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

- Aucun

Public visé

La formation initiale s'adresse à tous les membres élus du CSE, titulaires et suppléants des entreprises de 50 à 299 salariés.

Le renouvellement de formation s'adresse aux membres réélus à la suite de l'exercice d'un 1^{er} mandat, consécutif ou non.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap et consultez la page suivante :

<https://upvfd.fr/referent-handicap/>

Prérequis

Prérequis à la formation initiale : Aucun prérequis

Prérequis au renouvellement : Avoir exercé un mandat pendant 4 ans consécutifs ou non et avoir suivi une formation initiale

Conditions d'accès et délais

Inscription sur devis, au plus tard 24h avant le début de la formation.

Equivalences

Aucune équivalence.

Objectifs de la formation

1/ Compétences attestées à l'issue de la formation :

La formation vise à accompagner et outiller les membres du CSE dans leurs missions en faveur de l'amélioration des conditions de travail des salariés.

À l'issue de la formation, les compétences suivantes sont attestées :

- Appréhender le cadre juridique de la mise en place de CSE
- Situer la place de la SSCT au sein de CSE
- Comprendre l'organisation, les attributions et les missions du CSE SSCT
- Mettre en place une commission SSCT si besoin

2/ Suites de parcours et les débouchés :

Le renouvellement de la formation CSE SSCT est à prévoir après avoir exercé un mandat pendant 4 ans consécutif ou non.

De plus, un complément de formation peut être prévu avant la fin du mandat en cas de changement de catégorie de l'entreprise (- de 50 ou + 300 salariés)

Nous assurons le suivi et l'accompagnement post-formation pour les entreprises et les membres élus en fonction des besoins et de l'évolution de la réglementation.

Contenus de la formation

Formation initiale

Le CSE, une nouvelle instance

- Une instance unique
- Le cadre juridique
- La mise en place du CSE
- La composition du CSE, la désignation des membres, la durée du mandat, les formations
- Les règles de discrétion et de confidentialité
- Le délit d'entrave

Organisation et fonctionnement du CSE

- Les objectifs
- Les missions
- Les moyens
- Les réunions
- La communication

La Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail au sein du CSE

- Les obligations de l'employeur
- La commission (CSSCT)
- Les moyens humains et matériels
- Les responsabilités de l'employeur, du CSE

Les outils de la prévention

- La prévention des risques professionnels
- Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Les objectifs et indicateurs de la prévention
- Les Risques Psycho-Sociaux (RPS)

Les missions spécifiques

- La veille réglementaire
- Les consultations de la CSSCT
- Les enquêtes et inspections
- Le droit d'alerte et de retrait
- La demande d'expertise
- Les méthodes d'analyse des AT/MP

Les règles et outils de sécurité

- Le registre de sécurité
- Les procédures d'urgence
- Les plans de prévention
- Les équipements de protection
- Les formations sécurité

Renouvellement : Le contenu de formation est adapté aux besoins des participants à partir du recueil de leurs expériences, de l'évolution de l'entreprise, des changements technologiques et d'organisation.

- Partage des expériences et analyse des situations rencontrées
- Actualisation des connaissances et perfectionnement spécifiques en réponse aux besoins
- Evaluation des acquis en cours de formation

Suivi et modalités d'évaluation

1/ Suivi des stagiaires :

Les besoins et les attentes des stagiaires sont évalués à l'entrée en formation pour adapter au mieux les objectifs et les contenus. La satisfaction est mesurée en fin de formation grâce à un questionnaire.

2/ Modalités d'évaluation :

Evaluation :

Les acquis sont évalués en cours de formation notamment au travers d'exercices, de QCM, mises en situations, qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

En fin de formation, une évaluation est proposée à partir d'une étude cas.

A l'issue de la formation, remise à chaque participant :

- D'une clé USB avec les contenus de formation et autres ressources
- D'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs
- D'un questionnaire de satisfaction

Moyens pédagogiques

1/ Equipement et matériel :

- ✓ Tableau, vidéoprojecteur et supports adaptés
- ✓ Documents d'information relatifs aux entreprises (DUERP, rapport AIST, etc.)

2/ Sur le plan pédagogique :

- ✓ Alternance entre apports théoriques et pratiques tout au long de la formation
- ✓ Pédagogie active : démonstration, apprentissage, travail individuel et en groupe sur les thèmes relatifs à la prévention
- ✓ Utilisation d'outils spécifiques au CSE et/ou création d'outils ajustés au besoin de l'entreprise

3/ Qualité des intervenants :

Tous nos intervenants sont spécialisés et expérimentés (agrément DREETS).

Durée de la formation et modalités d'organisation

1/ Lieu de la formation :

Dans un espace dédié dans l'entreprise d'accueil sous réserve d'un lieu adapté et conforme aux normes en vigueur ou dans les locaux d'UPV FD dans le cas contraire.

2/ Dates et volumes horaires :

<p>Formation initiale :</p> <p style="text-align: center;">5 jours (consécutifs ou non) soit 35h*</p>	<p>Renouvellement :</p> <p style="text-align: center;">3 jours (consécutifs ou non) soit 21h*</p>
--	--

Les sessions sont organisées sur des dates à la convenance de l'entreprise (nous consulter).

3/ Nombre de stagiaires :

La formation s'organise pour un groupe de 2 à 12 personnes.

4/ Organisation de la formation :

- INTRA-ENTREPRISE
- Horaires : de 9h à 12h et de 13h à 17h

5/ Individualisation de la formation :

Les attentes et besoins des stagiaires sont évalués en début de formation afin d'adapter au mieux les objectifs et contenus de la formation.

Coût de la formation

<p>Formation initiale : INTRA nous consulter</p> <p>Financements possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprise (fonds propres) - OPCO 	<p>Recyclage : INTRA nous consulter</p>
---	--

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée <http://upvfd.fr/CGV> ou contactez-nous sur upvfd@upv.org

Valeur ajoutée et indicateurs de résultat

1/ La valeur ajoutée de l'UPV FD :

UPV FD s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement :

- Une équipe de formateurs professionnels, expérimentés
- Un réseau partenarial conséquent et pérenne
- Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires
- Une gratuité des frais d'inscription
- Une ancienneté de plus de 25 ans

2/ Les indicateurs de résultat :

Chiffres globalisés du domaine de formation « CSE - SSCT »

Indicateur	Source et définition de l'indicateur	% Initiale	% renouvellement
Taux de satisfaction <i>Session(s) n-1</i>	Issue du questionnaire de fin de formation – % de stagiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	100%	
Taux d'abandon <i>Session(s) n-1</i>	Nb abandons / nb entrants	0%	
Taux de réussite <i>Session(s) n-1</i>	Nb de certifiés/ nb de candidats présentés aux évaluations	NON APPLICABLE	

Renseignements complémentaires & Contacts

Contact : Adrien JEGOU

Tel : 04 83 69 19 09 / 07 61 98 48 15

Mail : a.jegou@upv.org

UPVFD : upvfd@upv.org / www.upvfd.fr

Date de mise à jour du présent document : Juillet 2024